



Ce document provient du site <http://sandre.eaufrance.fr>, site de la toile Eaufrance rassemblant les informations sur l'eau et les milieux aquatiques.

Description détaillée du référentiel INTERVENANT

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Office International de l'Eau / Sandre

09/2011

Titre : Description détaillée du référentiel INTERVENANT

Créateur : Système de l'information sur l'Eau – Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Contributeurs : Office International de l'eau / Sandre

Résumé : Ce document présente l'ensemble des informations décrivant le référentiel et détaillant la gestion de ce référentiel

Version : 1.0

Type : Texte

Format : Pdf

Couverture spatiale : France métropolitaine

Date : 2011-09-08

Identifiant : urn :sandre :docreference :sa_int :1.0

Langue : fra

Droits d'usage : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr>

 eaufrance

www.eaufrance.fr



Le portail www.eaufrance.fr est le point d'entrée du Système d'information sur l'eau (SIE).
Eaufrance a pour objectif de faciliter l'accès à l'information publique dans le domaine de l'eau en France

TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
1. Identification du référentiel	3
1.1. Titre du référentiel.....	3
1.2. Identifiant unique du référentiel.....	3
1.3. Point de diffusion du référentiel	3
1.4. Description du référentiel.....	3
1.5. Règles régissant une entrée (une donnée d'un jeu) dans le référentiel.....	4
1.6. Référentiels dont dépend le référentiel (référentiels pères)	4
2. Administration du référentiel	4
2.1. Administrateur responsable de la cohérence du référentiel.....	4
2.2. Administrateur du référentiel.....	4
2.3. Diffuseur du référentiel.....	4
2.4. Règles de répartition des tâches entre administrateurs répartis	4
2.5. Garantie de service de l'administration du référentiel.....	4
2.6. Phases de l'administration du référentiel	4
3. Contenu du référentiel	5
3.1. Dictionnaire SANDRE de rattachement.....	5
3.2. Structuration du code du référentiel	5
3.3. Liste des attributs partie intégrante du référentiel	6
3.4. Liste des attributs complémentaires du référentiel.....	6
3.5. Liste d'attributs de gestion du référentiel	6
3.6. Attributs issus d'autres référentiels	6
4. Cycle de vie du référentiel	6
4.1. Fréquence de mise à jour	6
4.2. Traçabilité de l'évolution dans le temps du référentiel	6
4.3. Traçabilité de l'évolution d'une donnée d'un jeu	6
4.4. Règles de modification en cas d'évolution d'un référentiel père.....	7
4.5. Règles de correspondance entre versions différentes d'un même référentiel	7
4.6. Règles de gestion à l'import d'une nouvelle version d'un référentiel	7

1. IDENTIFICATION DU REFERENTIEL

1.1. TITRE DU REFERENTIEL

Référentiel Intervenant

1.2. IDENTIFIANT UNIQUE DU REFERENTIEL

INT

1.3. POINT DE DIFFUSION DU REFERENTIEL

http://sandre.eaufrance.fr/Intervenant?id_rubrique=229

<http://sandre.eaufrance.fr/spip.php?rubrique207>

1.4. DESCRIPTION DU REFERENTIEL

Un intervenant est " un organisme ayant un ou plusieurs rôle(s) en tant qu'acteur de l'eau et qui est référencé dans les bases de données respectant le formalisme du Sandre.

Ils se partagent entre plusieurs catégories dont :

- laboratoire d'analyse
- préleveur
- opérateur en hydrométrie
- laboratoire d'hydrobiologie
- organisme chargé de la police des eaux
- producteur/ gestionnaire

Deux informations sont utilisées pour identifier un intervenant dans les échanges de données : son code et le code SIRET de l'organisme auquel il est rattaché. Quand ce dernier ne peut pas exister car l'intervenant ne rentre pas dans le domaine d'application du registre national ou lorsque ce code ne permet pas d'identifier de manière univoque l'intervenant (cas des structures incluses dans une structure plus générale), il est alors identifié par son code SANDRE.

Différentes possibilités d'identification des intervenants :

- Cas 1 : l'organisme est SIRETE. Le code SIRET est utilisé, aucun code SANDRE n'est indiqué. L'attribut "code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant" n'est pas rempli,
- Cas 2 : l'organisme n'a pas de code SIRET. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE. L'attribut "code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant" n'est pas rempli,
- Cas 3 : l'organisme n'a pas de code SIRET en tant qu'établissement mais est rattaché à une structure. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE et l'attribut "code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant" est rempli avec le

1.5. REGLES REGISSANT UNE ENTREE (UNE DONNEE D'UN JEU) DANS LE REFERENTIEL



Ce référentiel fait partie des référentiels administrés par le Sandre qui sont certifiés ISO 9001 : 2008. Les règles de gestions de ce référentiel sont toutes écrites dans des documents du système qualité mis en place au secrétariat du Sandre. Les procédures et les consignes qualité de ce référentiel sont disponibles sur demande au Secrétariat du Sandre.

sandre@sandre.eaufrance.fr ou au 05 55 11 47 90.

1.6. REFERENTIELS DONT DEPEND LE REFERENTIEL (REFERENTIELS PERES)

Sans objet

2. ADMINISTRATION DU REFERENTIEL

2.1. ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DE LA COHERENCE DU REFERENTIEL

Secrétariat du Sandre

2.2. ADMINISTRATEUR DU REFERENTIEL

Secrétariat du Sandre avec l'appui d'Arefer

2.3. DIFFUSEUR DU REFERENTIEL

Sandre

2.4. REGLES DE REPARTITION DES TACHES ENTRE ADMINISTRATEURS REPARTIS

Sans objet

2.5. GARANTIE DE SERVICE DE L'ADMINISTRATION DU REFERENTIEL

La réponse à une demande de code doit être donnée dans les 20 jours ouvrés, qui suit la demande à l'exception de deux cas :

Cas n°1 : En cas de demandes groupées (un grand nombre de demandes par un même partenaire du SIE) ce délai est revu en accord avec le partenaire ;

Cas n°2 : Si l'objet de la demande requiert un dialogue entre le demandeur et l'administrateur le délai est alors considéré comme stoppé en l'attente d'une réponse du demandeur.

2.6. PHASES DE L'ADMINISTRATION DU REFERENTIEL

1ère phase : l'utilisateur dépose une demande sur le site du Sandre

2ème phase : l'administrateur vérifie la demande et l'accepte ou non

3ème phase : l'administrateur, une fois la demande acceptée, vérifie la cohérence des données, applique les règles de formes définies et valide la demande, si besoin avec l'aide d'expert(s)

4ème phase : l'administrateur diffuse le code sur le site sandre

3. CONTENU DU REFERENTIEL

3.1. DICTIONNAIRE SANDRE DE RATTACHEMENT

Dictionnaire de données Intervenant 2002-1

3.2. STRUCTURATION DU CODE DU REFERENTIEL

Le code de l'intervenant est son identifiant au sein du système d'identifiant défini dans l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'.

Ce code est en priorité le code SIRET attribué par l'INSEE. Il s'agit d'un code qui identifie chaque établissement d'une entreprise par un numéro à quatorze chiffres composé, dans l'ordre :

- des neuf chiffres du numéro SIREN de l'entreprise;
- de cinq chiffres complémentaires propres à l'établissement identifié, également appelé NIC (Numéro Interne de Classement).

Le dernier chiffre du numéro SIREN et du code SIRET sont une clé de contrôle.

Ce numéro est rattaché au lieu d'exercice de l'activité. Il en résulte que le changement d'adresse du lieu d'activité entraîne un changement de numéro de l'établissement concerné, sans que soient modifiés les neuf premiers chiffres puisque l'entreprise est toujours la même.

Un numéro SIRET supprimé n'est jamais réutilisé.

Le numéro SIREN est le numéro unique d'identification des entreprises prévu par l'article de la loi du 11 février 1994. Il entre dans la composition du numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et du numéro d'opérateur du commerce intra communautaire. Ces derniers doivent figurer, en tant que de besoin, sur les papiers à en-tête.

Lorsque l'entreprise est une personne morale (association, société, GIE, etc.) ce numéro est attaché à l'entreprise et reste identique tant que celle-ci existe, même si son activité change, si son siège social, sa raison sociale, le montant de son capital change ou si sa forme juridique est modifiée sans rupture de la personnalité. Le numéro est supprimé en cas de dissolution.

Lorsque l'entreprise est une personne physique (entreprise individuelle, profession libérale, etc.), le numéro SIREN est rattaché à la personne physique qui conservera son numéro à vie, quelle que soit son activité.

Le numéro SIREN supprimé n'est jamais réutilisé.

Le code SIRET de l'intervenant est le dernier en date qui lui a été attribué (le dictionnaire ne permet pas d'historiser les évolutions de ce code pour un intervenant).

Le code SANDRE de l'intervenant supplée le code SIRET lorsque l'activité de l'intervenant ne peut être codifiée dans la nomenclature INSEE.

Il s'agit d'un numéro d'enregistrement attribué par le SANDRE. Le code est une valeur numérique entière comprise entre 0 et 99.999.999.999.999.

3.3. LISTE DES ATTRIBUTS PARTIE INTEGRANTE DU REFERENTIEL

INTERVENANT :

- Code de l'intervenant
- Origine du code de l'intervenant
- Mnémonique de l'intervenant
- Boite postale de l'intervenant
- Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant
- Rue de l'intervenant
- Lieu-dit où réside l'intervenant
- Ville de l'intervenant
- Département/pays de l'intervenant
- Commentaire sur l'intervenant
- Domaine(s) d'activité de l'intervenant
- Code postal l'intervenant
- Code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant
- Nom de l'intervenant
- Statut de l'intervenant
- Nom international de l'intervenant

3.4. LISTE DES ATTRIBUTS COMPLEMENTAIRES DU REFERENTIEL

Sans objet

3.5. LISTE D'ATTRIBUTS DE GESTION DU REFERENTIEL

- Date de création de l'intervenant
- Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant
- Auteur de l'intervenant

3.6. ATTRIBUTS ISSUS D'AUTRES REFERENTIELS

Sans objet

4. CYCLE DE VIE DU REFERENTIEL

4.1. FREQUENCE DE MISE A JOUR

Le jeu de données de référence INTERVENANT a une mise à jour au fil de l'eau en fonction des demandes des utilisateurs du SIE.

4.2. TRAÇABILITE DE L'EVOLUTION DANS LE TEMPS DU REFERENTIEL

Avant chaque publication du nouveau fichier du jeu le Sandre stocke le fichier de l'ancien jeu. Un outil (en cours de développement) permettra de d'obtenir un jeu de données de référence à une date donnée.

4.3. TRAÇABILITE DE L'EVOLUTION D'UNE DONNEE D'UN JEU

Les règles de gestion de l'évolution d'une donnée du jeu PARAMETRE sont décrites dans la consigne 2 - SPFR13- Jeux de données de référence _Alphanumérique.

Les utilisateurs de ce jeu de données peuvent s'abonner aux évolutions du référentiel sur le site Sandre. Ils recevront par mails que les évolutions du référentiel (que les données du jeu qui seront modifiées).
<http://sandre.eaufrance.fr/spip.php?rubrique242>

4.4. REGLES DE MODIFICATION EN CAS D'EVOLUTION D'UN REFERENTIEL PERE

Sans objet

4.5. REGLES DE CORRESPONDANCE ENTRE VERSIONS DIFFERENTES D'UN MEME REFERENTIEL

Sans objet

4.6. REGLES DE GESTION A L'IMPORT D'UNE NOUVELLE VERSION D'UN REFERENTIEL

Sans objet